



COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre.

Procurations : ARNAUD Véronique à GUMEZ Hervé, RIOU Marie-Pierre à FAUCHARD Maïwenn.

Absents : GALL Jean-Luc, LOUARN Thomas.

Secrétaire de séance : GARNAUD Cédric.

N° 2026-6-12 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le chantier de rénovation de l'école élémentaire en cours occasionne une charge de travail supplémentaire pour le service technique, en ce qui concerne le suivi et l'accompagnement des travaux, ainsi que pour les services périscolaires.

Le bon fonctionnement des services nécessite, afin de faire face aux besoins liés à cet accroissement temporaire d'activité, le recrutement d'agents contractuels en appui du service technique et des services périscolaires.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-23 1°,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ DECIDE de créer 1 emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer le service technique pendant les travaux de rénovation de l'école, du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2027.
- ♦ DECIDE de créer 1 emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16h par semaine d'école pour un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer les services périscolaires pendant les travaux de rénovation de l'école, du 1^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027.
- ♦ DECIDE que les agents seront rémunérés sur la base de l'indice minimum de la fonction publique territoriale.
- ♦ AUTORISE la Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.



- ♦ CERTIFIE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

